

Aux médias

Berne, le 29 août 2025

La CDEP accorde tout son appui à la Confédération dans les négociations sur les droits de douane imposés par les États-Unis et salue les mesures pour renforcer la place économique

Lors de sa séance du 29 août 2025 et en présence de représentantes et représentants de la Confédération, la CDEP a effectué un état des lieux de la situation économique après l'annonce des droits de douane américains. Ces 39 % de surtaxe grèveront les entreprises, en particulier dans les cantons fortement exportateurs de produits vers les États-Unis. Le tissu économique étant hétérogène, certains cantons seront plus touchés que d'autres ; mais ces droits se répercuteront indirectement sur d'autres branches et régions et donc sur toute l'économie suisse.

Confédération, cantons et milieux économiques : faire front commun

La CDEP soutient le Conseil fédéral dans sa volonté affichée de continuer à négocier avec les États-Unis. Il est essentiel de parvenir dans les plus brefs délais à une réduction des tarifs douaniers. La CDEP estime donc primordial que la Confédération, les cantons et les milieux économiques fassent front commun. Depuis l'annonce, début avril 2025, de la nouvelle politique douanière américaine, la CDEP est en contact étroit avec les services fédéraux compétents et se concertent régulièrement avec eux.

Les cantons ouverts aux demandes de chômage partiel

La Confédération et les cantons misent sur l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) afin d'éviter les licenciements techniques. Les droits de douane sont reconnus comme critère d'éligibilité à une demande de RHT dès lors que les entreprises sont impactées, directement ou indirectement, et remplissent toutes les conditions requises. Un certain nombre d'entreprises ont déjà signalé vouloir réduire l'horaire de travail. Les cantons sont responsables du traitement des demandes de chômage partiel et ont pris les mesures nécessaires pour faire face à une éventuelle hausse du nombre de dossiers.

Mesures pour renforcer la place économique

Les cheffes et chefs des départements cantonaux de l'économie publique s'engagent sans relâche dans leur canton et auprès de la Confédération pour défendre l'économie suisse. Compte tenu de la charge supplémentaire que font peser les droits de douane sur les entreprises, la CDEP estime que des mesures supplémentaires devront être prises rapidement pour renforcer la place économique, soulager les entreprises et préserver les emplois. La CDEP fera tout en ce sens. En même temps, les cheffes et chefs des départements cantonaux de l'économie publique suivent continuellement l'évolution économique et prendront des mesures en concertation avec la Confédération si cela s'avère nécessaire.

Compléments d'information :

- *Urban Camenzind, conseiller d'État (UR) et président CDEP, 079 515 03 00*
- *Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38*